



Et



L'écho de la Romaine

Edition 1er trimestre 2019

Le mot du maire

Sommaire :

- Le mot du maire
- PLUI
- Compétence eau et assainissement
- Périmètre de source
- Forêt
- Sécurité
- Sécurité
- Pôle éducatif - école
- Travaux communaux
- Dernières minutes
- Informations mairie
- Etat civil



Chacun d'entre nous se fait souvent la réflexion suivante « les années passent et défilent à toute vitesse ».

Mais surtout les anciens. Nous sommes ou avons tous été pressés d'avoir 15 ans pour faire partie des Grands. D'avoir 20 ans pour être un adulte en passant par le cap de la majorité à 18 ans pour se sentir indépendant.

La vie professionnelle a elle aussi ses échéances marquantes : changement de cap, de métier, de grade et bien d'autres étapes dans ce parcours de vie parfois intense, parfois pénible.

Nous sommes ou avons tous été pressés d'atteindre l'échéance de la retraite. Si elle est bien vécue, on peut signer sans crainte. Mais nombre d'entre nous la vivent avec difficulté, et ce n'est malheureusement par en rapport avec leurs efforts de vie au cours de leurs parcours de travail respectifs.

J'ai donc une forte pensée pour tous ceux qui souffrent quotidiennement dans leur chair et dans leur esprit. Tout le monde n'a pas le même mental. J'engage donc fortement les jeunes à cultiver leur hygiène de vie, leur esprit et suivre l'exemplarité de leurs parents si tentée qu'elle soit enrichissante.

Je veux ici souligner que ce n'est pas toujours le cas, au vu des exemples malheureux que nous connaissons. Je salue donc le courage de ceux qui, dans ces cas-là, prennent sur eux, sur leur courage et leur motivation pour s'en sortir. Je serai toujours à leur côté pour les aider ; hors sans doute de mes prérogatives, mais c'est la tâche la plus noble de mon action de maire.

Pour cette nouvelle année 2019, je vous présente mes vœux dans chacun de vos foyers et je vous confirme mon plus grand attachement à vous aider dans vos difficultés, sous forme de conseils, d'aides et à vous mettre en contact avec les services compétents.

PLUI :

Le plan local d'urbanisme inter communautaire se poursuit pour une application au 1er janvier 2020. L'échéance est proche et les arbitrages des propositions ne vont pas dans le sens souhaité par la Municipalité. Hormis les zones agricoles, forestières et naturelles à conserver, en passant par les ruisseaux, les berges et les haies à préserver, les zones constructibles restent encore un point de difficulté. A cet effet nous rappelons que tous les ruisseaux, surtout millénaires ne doivent en aucun cas être curés, sans autorisation de la police des eaux ; les auteurs peuvent encourir une amende substantielle. Il en est de même pour les haies et bosquets classés, le dessouchage est interdit. La loi NOTRE (nouvelle organisation territoriale de la république) impose, comme nous l'avons déjà souligné, une densification des zones à construire et un objectif d'occupation foncière qu'il conviendrait de réduire au profit des zones à cultiver.

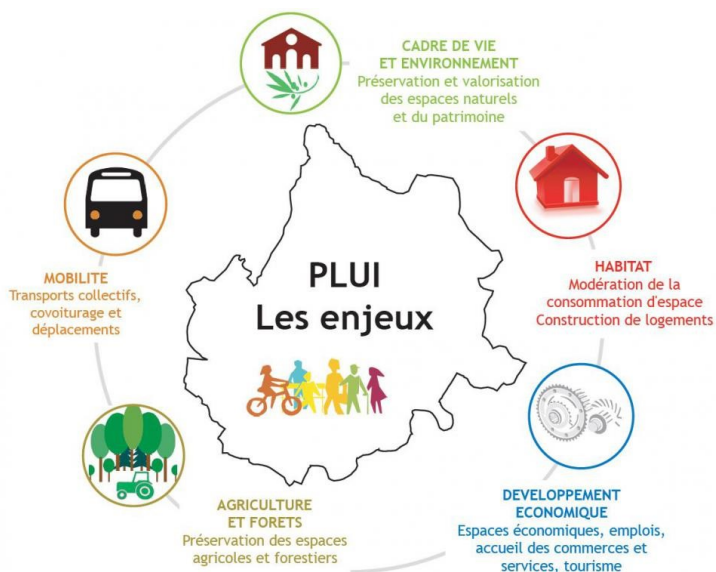
Le PADD intercommunal (plan d'aménagement et de développement durable) prévoit 65 habitats supplémentaires de 2020 à 2035. Le potentiel foncier de notre commune disponible et demandé est de 11 hectares. Il nous serait accordé 5 hectares soit une moyenne de 7 ares 69 par parcelle y compris les voies publiques.

Nous demandons 7 à 8 hectares soit 10 à 12 ares par parcelle avec des propositions de 7 à 15 ares, car nous ne pouvons concevoir que les futurs acquéreurs se contentent de petites parcelles, pour s'expatrier des villes ou bourgs centre limitrophes.

Nous avons d'énormes difficultés à faire admettre cela au cabinet d'études, aux services de l'état et de la chambre d'agriculture. Un arbitrage doit s'opérer au sein des élus de la commission PLUI de la CCPR dont je fais partie.

Une possibilité de classer certaines zones constructibles en 2AU (ancien qualificatif AU sur notre PLU actuel, zone à urbaniser après arbitrage du Préfet) pourrait nous permettre de maintenir les 11 hectares demandés. Il reviendra à la municipalité de qualifier ces nouvelles zones pour un objectif de constructibilité dans ce plan de 15 ans.

Les propriétaires concernés sont invités en Mairie pour faire le point sur leurs propriétés avec un potentiel constructible afin que nous puissions défendre au mieux leurs intérêts.



Compétence eau potable et assainissement :

Effective depuis ce 1er janvier 2019, la CCPR assume et assure désormais cette compétence. Le dossier a été mené avec beaucoup de méthode et de clarté. Chaque habitant des 33 communes de la communauté a pu ou aurait pu s'exprimer au cours des différentes réunions publiques qui ont eu lieu.

Pour ce qui nous concerne, nous adopterons une prise en charge progressive par la CCPR, de la station d'ultrafiltration quasiment neuve depuis novembre 2018. Un nouveau système de télésurveillance a été également mis en place permettant notamment la connaissance en permanence du niveau du château d'eau.

Nous avons voté une augmentation du tarif de l'eau à 2,15 Euros le mètre cube applicable en 2019 par la CCPR. Le tarif assainissement reste à 1,40 euros du mètre cube consommé.

Cette augmentation de 15 centimes pour l'eau potable est la conséquence des travaux effectués dans la rue Nicolas Perrenot. Nous attendions une subvention pour le remplacement des modules d'ultrafiltration ; la réponse a été négative. Négative aussi la réponse à notre demande de versement par l'agence de l'eau d'une subvention pour le remplacement des conduites en plomb sur les parties privatives...subventions pourtant accordées. Pas de réponse du département suite à notre relance sur ce sujet, charge à la CCPR de suivre ce dossier avec nous.

Les tarifs appliqués par la CCPR dans les dix ans qui viennent seront fixés en fonction d'une politique de convergence tarifaire pour toutes les 33 communes. Pour ce qui nous concerne, nous ne devrions pas avoir d'augmentation mais une baisse progressive vers l'objectif d'un coût du mètre cube distribué calculé actuellement à 1,94 Euros. La politique d'investissement devra rester dans cette fourchette, pour un prix « dit » raisonnable de l'eau. Une commission a été créée dans ce sens pour décider des investissements futurs. Cette commission est composée de tous les maires de la communauté.

Concernant les travaux d'assainissement au Perrenot et en Prêles, nous confions ces dossiers à la CCPR. Entrepris par la municipalité en 2018, ils ont été ralentis compte-tenu de la nécessité d'une enquête publique décidée par les services du guichet unique du département. Nous demandons à la CCPR de constituer les dossiers administratifs et demandes de subventions dans l'année 2019 pour une mise en place en 2020. Nous sommes conscients que la charge de travail des agents CCPR lors de cette prise de compétence, ainsi que la charge financière du budget 2019 de la communauté impose d'être raisonnable mais également vigilant.



Concernant les travaux d'assainissement au Perrenot et en Prêles, nous confions ces dossiers à la CCPR. Entrepris par la municipalité en 2018, ils ont été ralentis compte-tenu de la nécessité d'une enquête publique décidée par les services du guichet unique du département. Nous demandons à la CCPR de constituer les dossiers administratifs et demandes de subventions dans l'année 2019 pour une mise en place en 2020. Nous sommes conscients que la charge de travail des agents CCPR lors de cette prise de compétence, ainsi que la charge financière du budget 2019 de la communauté impose d'être raisonnable mais également vigilant.

Périmètre de source :

Une des deux dernières infiltrations demandées par les services de l'état et l'agence de l'eau a été effectuée en novembre après les premières précipitations significatives et nécessaires. Une dernière doit être programmée par le cabinet d'études REILE. D'importantes quantités d'eau sont nécessaires à une bonne restitution dans les ruisseaux, émergences ou résurgences.

Nous avons participé bénévolement à cette opération avec l'accord des propriétaires concernés que nous remercions. Nous tenons également à saluer certains qui, n'ayant pas saisi, ou n'ayant pas voulu comprendre les enjeux de cette étude d'intérêt général, nous ont contraint à changer à deux reprises de lieux de versement des colorants...

Cette démarche, primordiale pour sécuriser la ressource en eau potable de la commune, est à considérer d'utilité publique pour la protection de la source Bénite Fontaine, notre patrimoine commun !

Forêt :

Nous connaissons un dépérissement des frênes et cela de manière catastrophique. Nous sommes dans la 3ème année de ce phénomène. Pour la commune, un recensement a été opéré avec l'ONF en partie et nous avons abattus 76 arbres dit « marchands » pour une vente urgente. Les futaies de cette essence malade pour l'affouage sont nombreuses cette année encore (plusieurs centaines sur 3 années). Cela met en péril les ventes des générations futures.

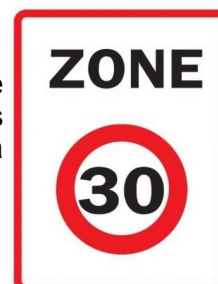
Concernant les forêts privées, c'est le même phénomène mais avec moins de suivi car les propriétaires loin de leurs domaines forestiers ne sont pas au courant. Je demande à tous d'alerter leur voisin forestier afin de purger les arbres malades.



Sécurité :

Devant le nombre grandissant de constats de vitesses excessives dans le village et le hameau, il a été proposé au conseil de limiter la vitesse dans une grande partie des rues. Le conseil a décidé de d'instaurer le 30 km/h sur l'ensemble des rues de la commune et du hameau. Les panneaux seront installés cette année.

Par ailleurs, suite aux travaux dans la rue du Visenay, les quilles blanches dites J11 seront réinstallées pour protéger les piétons.



Pôle éducatif - école:

A la suite d'une étude de la réhabilitation du site de l'IME (Institut médico éducatif) à Maizières, et après une réunion diligentée par le Président du Département, il a été proposé à la municipalité de Maizières l'achat de deux des cinq lots proposés. Une question du Conseil de Maizières à la CCPR a été formulée quant à l'engagement ferme de la communauté pour l'installation d'un futur pôle éducatif des « 4 monts » regroupant les villages de Grandvelle et le Perrenot, Maizières, Recologne et Villers Bouton. Lors du débat au conseil communautaire, nous avons fait remarqué qu'une orientation d'installer ce pôle sur le site de l'ancien IME n'avait pas valeur de décision définitive. D'autres ont souhaité une étude plus approfondie. Au nom du conseil, le Maire a évoqué le barycentre le plus approprié en mettant en évidence le temps de transport des petits. La délibération n'a pas été prise lors de cette séance et la visite des lieux a été convenue par les délégués communautaires.

La visite a eu lieu avec beaucoup de participants conscients de l'enjeu financier de ce projet.

Il apparaît évident que devant la qualité, la distribution des lieux existants, la place et la fonctionnalité de ce centre pour une adaptation destinée à une école primaire moderne, est tout à fait intéressante. A noter la salle de sport mais surtout l'ancien bassin d'initiation à la natation. Une réhabilitation de cette piscine nous paraît pertinente pour l'ensemble des enfants de la communauté voire même ceux du collège de Rioz et pourquoi pas les écoles limitrophes des communautés voisines des Monts de GY (Fretigney) et des Combes (Mailley, Noidans le Ferroux).

Certes, nous sont opposer les coûts de fonctionnement mais quid des autres salles de sport, piscines et terrains de foot. Nous nous acheminons vers une obligation légale mais aussi nécessaire, que chaque enfant sache nager avant d'entrée en 6ème.

Depuis la rentrée, notre école accueille les classes de CP, CE1 et CE2 du RPI et 51 élèves sont répartis dans les 2 classes.

Après la pétition des parents d'élèves et des négociations avec la Communauté de communes, les deux bus de ramassage scolaire sur notre secteur ont maintenant chacun une accompagnatrice, ce qui n'a pas toujours été le cas depuis la rentrée... Ce sont Alexandra GAINET et Jacqueline RONDOT qui assurent la sécurité et le calme pendant les trajets.

Par ailleurs, la région, chargée des transports scolaires et la communauté de Communes, du périscolaire n'ayant pas de solution pour les enfants devant changer de bus pour se rendre dans leur école, et donc attendre à l'arrêt de bus sans surveillance, la commune a pris ses responsabilités et recruté du personnel pour assurer leur sécurité. Dernièrement, c'est Julie SAUVIAT qui est en poste pour remplir cette mission.

Enfin, de nombreuses activités sont prévues pour les élèves cet hiver : spectacle musical et séances au festival du cinéma d'Asie à Vesoul ainsi que la participation à une ferme pédagogique, initiative d'un groupe d'élèves du lycée agricole destinée aux primaires.

Mais surtout, une date est à retenir : les enfants montent, en effet, une pièce de théâtre qu'ils interpréteront le mardi 11 juin à 20h au théâtre Edwige Feuillère à Vesoul.

Pour soutenir leur projet et aller les applaudir, vous pouvez réserver dès maintenant vos places auprès des maîtresses.

Travaux communaux :

Nous sommes plusieurs conseillers à effectuer des travaux bénévolement et à moindre coût.

Les fuites d'eau sont réparées très rapidement et le gain pour le budget est important. Estimé à 2000€ en moyenne par fuite, il représente pour l'année 2018 un montant global de 14 000€, soit une économie d'environ 1€/m³ d'eau distribuée.

Nous envisageons une poursuite de ce bénévolat pour un chemin de défrèvement aux Mouillères, un renforcement de l'accès du secteur lagunage, des renforcements d'aqueducs, des constructions d'aqueducs en forêts. Les aides sont toujours les bienvenues.

Vie associative :



Pour la GRAND'PERRENOISE, l'année 2019 démarre avec une nouvelle équipe qui tient à remercier les anciens adhérents pour leur implication, leur disponibilité, durant ces dernières années et plus particulièrement Sébastien GALLAUZIAUX en sa qualité de Président.

Lors de la réunion du 18 janvier dernier, 4 nouveaux adhérents nous ont rejoint et plusieurs personnes se sont spontanément proposées pour donner « un coup de main » lors des manifestations à venir. Nous les en remercions vivement et serions ravis d'accueillir toutes les bonnes volontés pour œuvrer ensemble à l'animation de notre commune.

Plusieurs manifestations sont d'ores et déjà prévues. Une brocante fin mai au Perrenot, un concours de pétanque fin juin et une balade gourmande début septembre, qui nous a été demandée par bon nombre de participants de la première édition. Les dates et les modalités de ces événements vous seront communiquées prochainement.

Au-delà de ces manifestations ponctuelles, l'Association souhaite également orienter son action pour renforcer les liens entre les générations au sein du village. Dans cette perspective, nous proposerons, au cours de l'année, quelques soirées thématiques notamment autour du jeu, nous permettant d'échanger et de mieux se connaître.

Les membres de l'Association souhaitent une belle et heureuse année 2019 aux habitants de la commune et de son hameau.

Si vous souhaitez nous rejoindre, n'hésitez pas à nous contacter.

Contacts :

Présidente - Yves-Lise MIGNOT : 06.63.12.07.01

Trésorier - Julien VAYTET : 06.62.26.92.02

Dernière minute :

POMPIERS :

Cette fonction noble et l'actualité le prouve encore, le pompier volontaire a du plomb dans l'aile.

Pour preuve, une loi Européenne imposerait à la France, pour toutes les activités salariales, de ne pas dépasser 48 heures hebdomadaires sous peine de sanctions. Une motion de soutien aux pompiers est émise auprès des collectivités. Vous l'avez compris les pompiers volontaires ont tous un métier et ils dépassent tous les 48 heures avec leurs heures de garde. Nous irions vers la fin de cette fonction bénévole et indispensable, c'est intolérable.

Employés communaux :

Le maire a reçu dernièrement la démission de notre secrétaire de mairie. Celle-ci sera effective au 4 mars.

Afin d'assurer son remplacement, nous avons lancé un recrutement par le biais du centre de gestion de la fonction publique de Vesoul.

Par ailleurs, suite à la démission de Pierre-Henry Goux, le poste d'employé communal est également vacant pour 8 heures par semaine.

L'ensemble du conseil municipal les remercie pour leur implication au sein de la commune et leur souhaite une belle suite professionnelle.

Informations mairie



Mairie de Grandvillage-et-le-Perrenot

14 Rue Nicolas Perrenot

70190 Grandvillage-et-le-Perrenot

Téléphone : 03.84.78.27.37 Mail : mairie.grandvillage-perrenot@orange.fr



<http://mairiegrandvillage-et-le-perrenot.e-monsite.com>

Le secrétariat de mairie est ouvert au public le **lundi de 17h à 19h** et le **jeudi de 16h à 18h**.

Le Maire et les Adjointes assurent les permanences en mairie aux mêmes horaires. Vous pouvez prendre rendez-vous avec l'un ou l'autre pour un entretien particulier.

Contacts utiles:

Maire, Jean-Louis Sauviat :	06.07.85.19.05
1 ^{er} adjoint, Dominique Goux :	06.07.59.22.42
3 ^{ème} adjoint, Jérôme Tiquet :	03.84.78.99.91

Etat civil



Ils nous ont quitté ...

Thierry Lucie, le 7 janvier,
Cézard Cyrille, le 14 juillet,
Coutelle André, le 21 juillet
Nos condoléances aux familles.



Bienvenue aux bébés...

Mugica Christian, le 21 avril,
Galliot Sentenas Elyana, le 11 juillet,
Bodez Victor, le 16 juillet
Nos félicitations aux parents.



*Ils se sont dit **oui** ...*

Ambre Perrin et Julien Druet le 25 août,
Tous nos vœux de bonheur.

Nouveaux habitants



Bienvenues à Grandvillage...

Duboc Daniel, 6 ch. des ensanges
Adnot Rowan, 3 lotissement des fontenottes
Etiennay Sylvie, 20 rue du visenay
Peirera Marion, 4 rue de la croz
Mr et Mme Baudoin Julien, 6 rue N. Perrenot
Barbey Diana et Hundzinger Yannick, 51 rue N. Perrenot
Mr et Mme Joret Lionel, 9 place du marché

Tabar Alicia et Lefroy Yannice, 47 rue N. Perrenot
Seurre Adeline et Magnien Cyril, 27 rue N. Perrenot
Mr et Mme Kwartshava Alexis, 3 rue N. Perrenot
Mr et Mme Grandjean Jean-Yves, 5 ch. des ensanges
Belveze Charlotte et Chalumeau Bruno, 11 ch. des ensanges
Jacquinot Anaïs et Poitrey Adrien, 49 rue N. Perrenot